

**Ontario.** Le ministère des Collèges et Universités, par l'intermédiaire de sa Division des affaires culturelles, a distribué en 1974-75 les sommes suivantes: \$7 millions à l'Ontario Arts Council, \$5.7 millions au Royal Ontario Museum, \$465,000 à la McMichael Canadian Collection of Art, \$2.4 millions à l'Art Gallery of Ontario, \$495,000 aux Royal Botanical Gardens, \$225,000 au Festival Ontario, \$812,000 aux musées locaux, \$15.7 millions aux bibliothèques, \$7.8 millions à l'Ontario Educational Communications Authority, \$250,000 à l'Elliot Lake Centre for Continuing Education et \$4.9 millions à l'Ontario Science Centre.

La fonction principale de la Division est d'obtenir, de coordonner et de présenter des budgets et des plans à long terme pour les 13 organismes culturels qu'elle dessert et les trois programmes culturels qu'elle dirige. En janvier 1975, le gouvernement de l'Ontario a créé le ministère de la Culture et des Loisirs qui est chargé de programmes concernant la promotion des arts d'interprétation et de création, des loisirs communautaires, du sport amateur et la conservation de l'héritage architectural, historique et archéologique de la province. S'occupent également de programmes culturels les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Éducation, des Ressources naturelles, de l'Industrie et du Tourisme, et du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales.

Le Conseil des Arts de la province d'Ontario, qui fait maintenant partie du nouveau ministère, a été créé par une loi en 1963 pour promouvoir l'étude et répandre le goût des beaux-arts, et susciter la production d'œuvres d'art. Il accorde une aide financière aux groupements et aux personnes qui travaillent dans le domaine des arts d'interprétation et de création; il conseille et consulte les membres de la collectivité artistique; et il élabore des projets destinés à promouvoir et à répandre les arts et à susciter l'intérêt du public à leur égard dans toute la province. Il collabore également avec d'autres organismes et avec tous les paliers de gouvernement lorsqu'il s'agit d'encourager le soutien des arts. Il fournit des contributions à des organismes comme le Ballet national du Canada, l'Orchestre symphonique de Toronto, la Toronto Arts Foundation, la Canadian Opera Company, le Festival Shakespeare de Stratford et le Festival Shaw.

**Manitoba.** Le Conseil des Arts du Manitoba, créé par une loi adoptée en 1965, est composé d'un président, d'un vice-président et de 10 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il a pour objectif de favoriser l'étude et de répandre le goût des œuvres d'art et d'en encourager la production et l'exécution, en aidant les organisations qui s'occupent de développement culturel et en collaborant avec elles, en procurant subventions, bourses ou prêts aux Manitobains qui désirent faire des études ou des recherches dans le domaine des arts, et en offrant des distinctions à des Manitobains pour des réalisations artistiques de premier ordre. Disposant d'un budget de \$404,000, le Conseil a versé au cours de l'année terminée le 31 mars 1974 des subventions à 28 organisations, notamment au Manitoba Theatre Centre (\$65,000), au Rainbow Stage (\$42,500), au Royal Winnipeg Ballet (\$80,000) et à l'Orchestre symphonique de Winnipeg (\$72,000). Le Conseil des Arts du Manitoba a aidé des artistes de la province par le truchement de son programme d'attribution de prix.

**Saskatchewan.** En 1949, une loi de l'Assemblée législative créait le Conseil des Arts de la Saskatchewan, qui exerce les fonctions suivantes: offrir aux résidents de la Saskatchewan des chances de se lancer dans une ou plusieurs activités telles qu'art dramatique, arts plastiques, musique, littérature, artisanat et autres activités artistiques; assurer la formation de conférenciers et d'éducateurs; aider les étudiants qui résident ordinairement en Saskatchewan à poursuivre leurs études en arts; et collaborer avec les organismes ayant des objectifs analoges.

Le Conseil des Arts de la Saskatchewan est un organisme autonome dont les fonds proviennent du gouvernement provincial, mais qui est géré de façon indépendante; il est composé d'au moins sept et d'au plus 15 membres bénévoles nommés chaque année par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ces membres viennent de tous les coins de la province, mais ne représentent aucune région ni aucune discipline artistique en particulier. Deux conseillers et trois employés de bureau effectuent les travaux du Conseil, sous l'autorité d'un directeur général. Des experts dans divers domaines artistiques sont engagés pour des programmes spécifiques.

Avec le temps, les programmes relatifs à l'artisanat, aux arts plastiques et aux arts d'interprétation ont pris une telle ampleur que certains ont atteint le niveau professionnel. Le